

COMMUNE  
DE  
**BOURG-BLANC**

FINISTÈRE



**INFORMATION DU PUBLIC :**  
**PROJET DE CESSION DE TERRAIN RUE DE BREST**  
**DU LUNDI 22/06/2020 AU VENDREDI 03/07/2020**

**LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER**

- 1/ Arrêté municipal d'ouverture de l'information du public
- 2/ Notice explicative
- 3/ Plan cadastral
- 4/ Extrait du Plan local d'urbanisme
- 5/ Photos aérienne et de l'état existant
- 6/ Délibération du Conseil municipal du 09/03/2020

COMMUNE  
DE  
**BOURG-BLANC**

FINISTÈRE



**ARRETE N°57/2020**

**OUVERTURE D'UNE INFORMATION DU PUBLIC**

**PROJET DE CESSIION D'UNE BANDE DE TERRAIN RUE DE BREST**

**Le Maire de BOURG-BLANC**

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Une information du public est ouverte sur le projet de cession d'une bande de terrain communal située 4, rue de Brest. Elle débutera le lundi 22/06/2020 à 9 H 00 et se terminera le vendredi 03/07/2020 à 17 H 00.

**ARTICLE 2**

A cet effet, les pièces seront déposées au secrétariat de la Mairie de BOURG-BLANC.

Les habitants seront prévenus, par voie de publication dans le bulletin municipal hebdomadaire et par voie d'affichage aux portes de la mairie ainsi que sur le site du projet, qu'ils peuvent prendre connaissance des pièces pendant la durée de ce dépôt et présenter leurs observations.

**ARTICLE 3**

M. Yves BILLIET, domicilié à BOURG-BLANC 8 place des Jonquilles, sera présent en mairie le vendredi 03/07/2020 de 14 H 00 à 17 H 00 pour recueillir les observations du public.

Les personnes intéressées pourront également inscrire leurs observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

**ARTICLE 4**

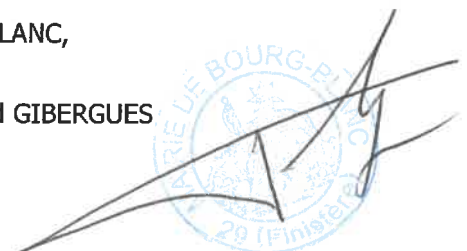
Aussitôt l'information du public terminée, M. BILLIET transmettra au Maire les différentes observations ainsi que son avis sur le projet.

**ARTICLE 5**

A l'issue de cette procédure d'information au public, le dossier complet sera remis au Conseil Municipal.

Fait à BOURG - BLANC,  
Le 11/06/2020

Le Maire, Bernard GIBERGUES





**INFORMATION DU PUBLIC :  
PROJET DE CESSION DE TERRAIN RUE DE BREST**

**NOTE EXPLICATIVE**

M. Jean-Yves LANNUZEL a un projet de construction d'un immeuble à usage d'habitation au 4, rue de Brest (parcelle AA 74) et demande dans le cadre de cette opération d'acquérir une bande de terrain de 30 m<sup>2</sup> environ le long de sa propriété.

Cette acquisition lui permettrait d'aligner la façade de l'immeuble à construire sur les maisons mitoyennes. L'architecte des bâtiments de France a donné un avis favorable à ce projet.

Le lampadaire situé à l'angle de la parcelle AA 352 restera en domaine public.

La bande de terrain à céder fait partie du trottoir de la rue de Brest et sa cession n'affecterait pas les conditions de circulation des piétons, la largeur restante du trottoir étant de 2,40 mètres environ.

Le déclassement de ce terrain du domaine public ne nécessite donc pas d'enquête préalable.

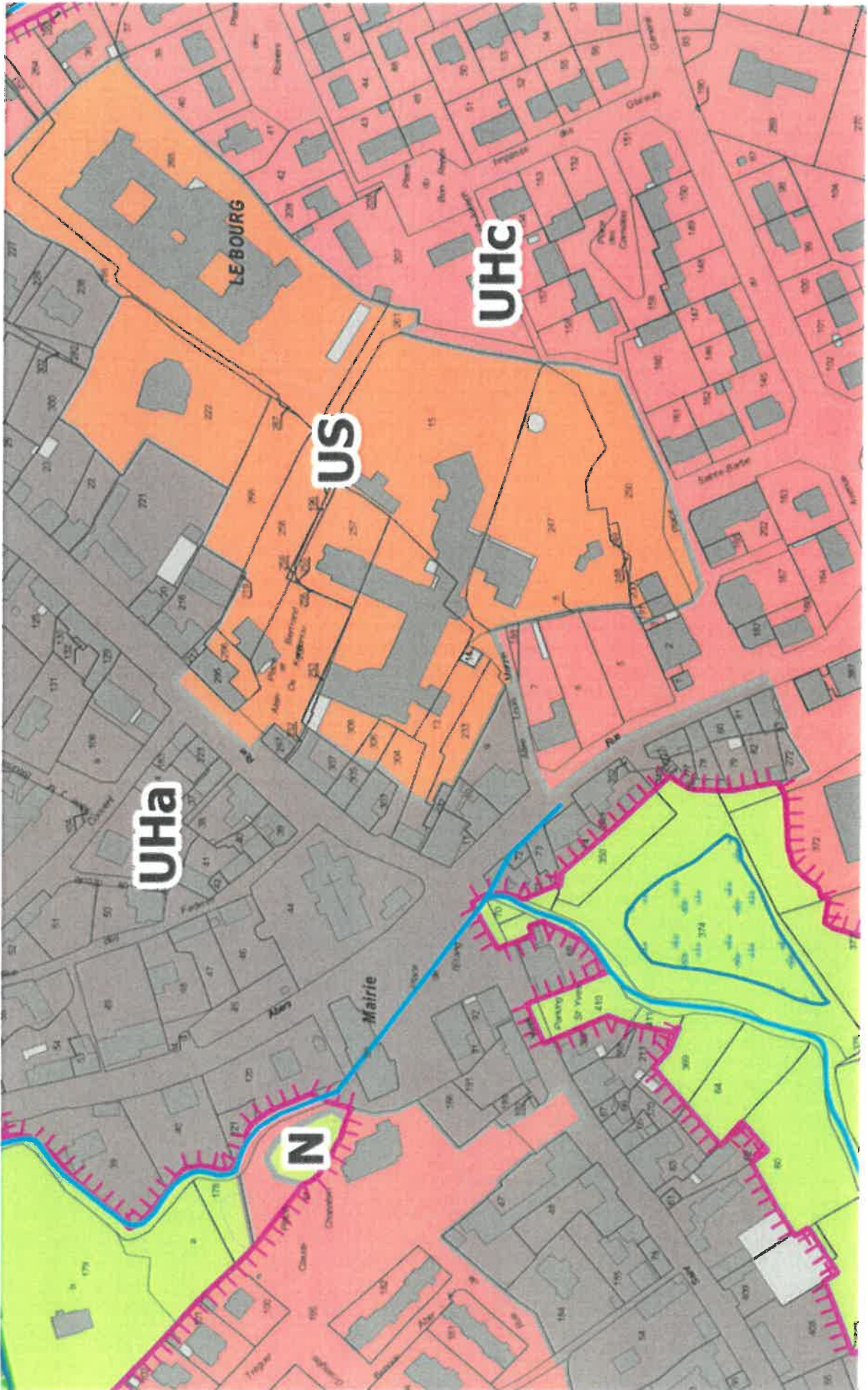
Par délibération en date du 9 mars, le Conseil municipal a donné un accord de principe à la cession.

Une procédure d'information du public a donc été ouverte du lundi 22/06/2020 à 9 h 00 au vendredi 03/07/2020 à 17 H 00.

Les personnes intéressées pourront faire part de leurs observations soit par courrier, soit en les inscrivant sur un registre ouvert à cet effet, soit en en faisant part à M. Yves BILLIET qui sera présent en mairie le vendredi 03/07/2020 de 14 H 00 à 17 H 00.

A l'issue de la procédure d'information du public, le conseil municipal se prononcera à nouveau sur le projet au vu des différentes observations qui auront été formulées.





# Commune de BOURG-BLANC

Plan au 1/1000



Main et  
ertrand De Kergarhou

Abers

Mairie

Place de l'Etang

Yves

Saint

Parking

Rue Louis Marzin

Rue

Rue

Origine cadastrale © Droits de l'état réservés  
Ce document n'a pas de valeur légale, il n'est fourni qu'à titre indicatif

Edité le 28/04/2020

20 m



FINISTÈRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

L'an deux mil vingt, le 9 mars à 18 H 30, le conseil municipal de la commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 28 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**PRESENTS :** GIBERGUES Bernard - TREGUER Jean-Luc - MITH Marie Françoise - BERGOT Stéphane - PAGE Evelyne - HABASQUE Claude - FALC'HUN Gilles - TREBAOL Solange - LANNUZEL Marie Louise - FALC'HUN Pascal - FAGON Maryvonne - MARCHADOUR Hervé - TREBAOL Stéphane - LÉON Fabrice - BERTHOULOUX Jean Paul - QUEMENEUR Marie Thérèse - THOMAS Gilbert - LE ROY Martine.

**ABSENTS :** LE MESTRE Sandra - DENIEL Sandrine - ROHEL Marianne - GOUEZ Dominique - Laëtitia QUEMENEUR.

- Sandra LE MESTRE a donné procuration à Jean-Luc TREGUER.
- Sandrine DENIEL a donné procuration à Marie Françoise MITH.
- Marianne ROHEL a donné procuration à Evelyne PAGE
- Dominique GOUEZ a donné procuration à Stéphane BERGOT.
- Laëtitia QUEMENEUR a donné procuration à Claude HABASQUE.

Monsieur Fabrice LÉON a été élu secrétaire.

### **PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC RUE DE BREST EN VUE DE SA CESSION - DELIBERATION N° 8**

---

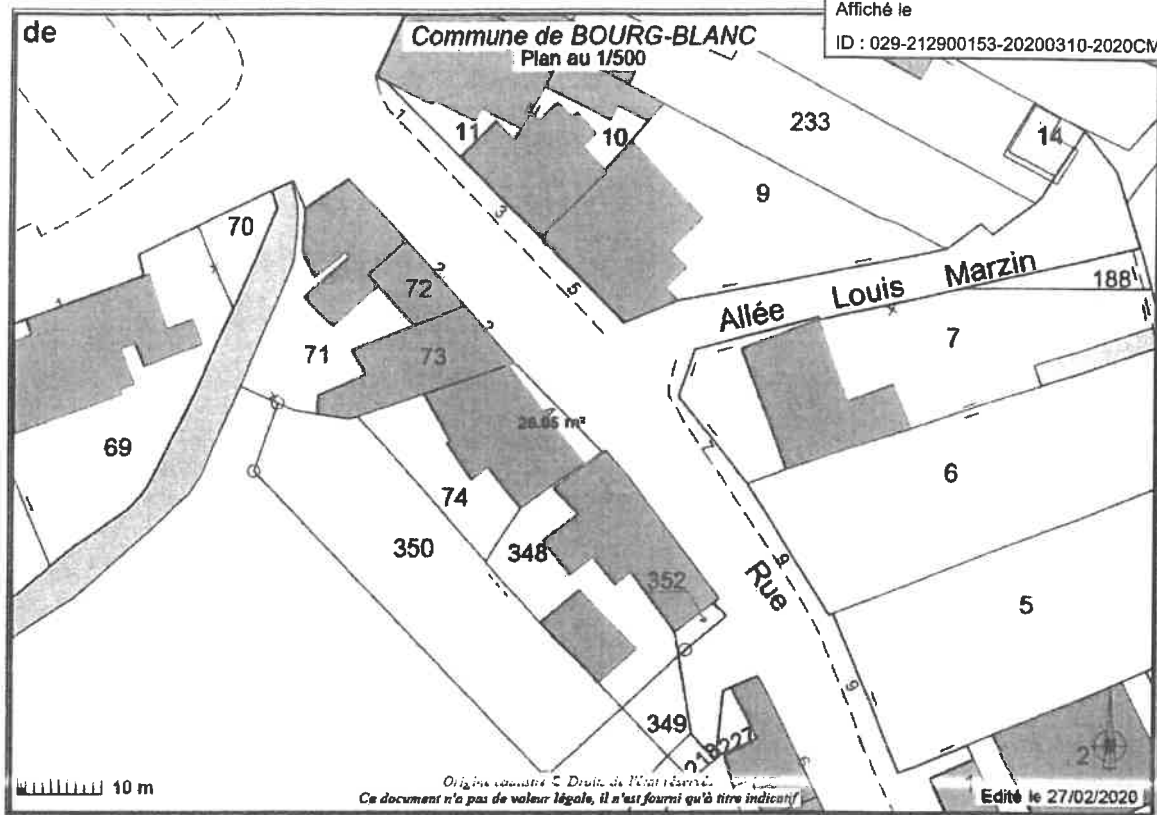
Un permis de construire a été accordé pour une maison d'habitation au 4, rue de Brest.

Le pétitionnaire souhaite acquérir une partie du domaine public pour aligner la façade de la maison sur les maisons mitoyennes.

Sollicité par la mairie, l'Architecte des bâtiments de France a donné un accord de principe.

Cet espace d'environ 30 m<sup>2</sup> est classé en zone Uha au plan local d'urbanisme.





**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de mettre à l'enquête publique ou à une procédure simplifiée ce projet afin de permettre de statuer sur la désaffectation de la parcelle du domaine public et de procéder à son déclassement en vue de sa cession ;
- dit que les frais liés à cette enquête publique ou procédure simplifiée (indemnité du commissaire enquêteur, annonces dans les journaux, frais de géomètre, frais d'actes ...) seront intégralement à la charge du pétitionnaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.  
BOURG-BLANC, le 10 mars 2020  
Le Maire, Bernard GIBERGUES



*Le Maire de BOURG-BLANC :*  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.